



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 17 janvier 2019

Convocation des conseillers :

le 17 janvier 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 janvier 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés :

Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2. Acte d'acquisition administratif d'une parcelle sise
"rue de Belval"; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert de la société anonyme G.B. Technotrust une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue de Belval », n° 1850/18513, place voirie, d'une contenance de 88 ca;

Considérant que la cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le domaine public communal, donc avec un but d'utilité publique;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'acte d'acquisition administratif d'une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue de Belval », n° 1850/18513.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 20.02.2019

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre